

Agir pour ne pas Subir

CAP CENTRALE DU 24 JUIN 2009

NOTATION

Le Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES regrette que des recours en notation de l'année 2008 soient traités si tardivement et souhaite une accélération du traitement des dossiers transmis par le niveau local afin que les derniers recours puissent être étudiés en CAP Centrale au plus tard en avril de l'année suivant la notation.

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Le Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES prend acte du relèvement du volume des promotions instaurées dans le cadre du plan de qualification ministériel et de l'abondement décidé par le ministre dans le cadre de la fusion pour la période 2009-2011.

Le Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES vous demande que cet effort en terme de promotions ne se limite pas à la seule période de la fusion mais continue dès 2012 selon des bases qu'il faudra discuter avec les représentants des personnels.

Le Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES constate certaines carences dans le système de suivi des agents figurant sur les tableaux d'avancement. Il en est ainsi des agents retenus dans un département et non promus à l'issue de la CAP Centrale et qui font l'objet d'une mutation extra départementale.

Le Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES demande que le dossier de ces agents fasse l'objet d'un suivi amélioré.